

Nanterre, le 14 septembre 2021

Délégué à la protection des
données

Service des Affaires juridiques et
institutionnelles

Affaire suivie par :
M Almaz LECOQ
T : 01 40 97 17 12
M : dpo@liste.parisnanterre.fr

Et

Mme Diane DE BEARN
T : 01 40 97 71 13
M : ddebearn@parisnanterre.fr

Note relative à la communication d'éléments relatifs à une inscription ou un diplôme universitaire.

Chères et chers collègues,

Vous trouverez ici une note rappelant la réglementation concernant la communication à des tiers de données personnelles et vous informant sur les points de vigilance concernant :

- l'obtention d'un diplôme ;
- l'attestation de réussite ;
- l'inscription ;

Les demandes de vérifications de diplômes sont de plus en plus fréquentes dans les UFR. Elles sont effectuées par les recruteurs ou par des sociétés spécialisées dans la vérification de diplômes. Ces dernières sont mandatées par les recruteurs pour s'assurer de la véracité du parcours d'un candidat.

Cette vérification est nécessaire pour un recruteur car la présentation d'un diplôme ou la déclaration de la possession de ce dernier ne suffisent pas à établir son existence.

Toutefois cette vérification doit respecter un certain nombre de règles. Avant d'y répondre il convient de vous assurer que les règles sont suivies.

Voici un tableau qui permettra de savoir si vous pouvez communiquer l'information demandée.

Nature de la demande	Conditions d'acceptation de la demande
La demande est faite par une personne concernant ses propres données.	Sans conditions.
La demande est faite par une personne concernant les données d'un tiers.	Il faut vous assurer que le tiers a obtenu l'accord explicite du candidat et informé ce dernier des processus de vérifications. Pour cela le tiers doit avoir un mandat qui comporte : <ol style="list-style-type: none">1. L'objet du mandat (exercice du droit d'accès) ;2. L'identité du mandant (identité du demandeur qui exerce son droit d'accès aux données le concernant) ;3. L'identité du mandataire.4. La signature du mandant

Attention : En cas de doute sur les identités des personnes il convient de les vérifier en demandant un justificatif d'identité.

Vous pouvez également contacter le DPO de l'Université à l'adresse suivante :
dpo@liste.parisnanterre.fr

Signatures :



Almaz LECOQ

